

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**814<sup>e</sup>** séance

Lundi 29 mars 2010, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 15 h 13.*

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Re-bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte cette 814<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens tout d'abord à vous informer du programme de travail pour cette après-midi. Nous allons continuer et, je l'espère, suspendre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", en attendant l'adoption du rapport du groupe de travail.

Nous continuerons également l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Nous continuerons également l'examen du point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous continuerons également l'examen du point 12, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Ensuite, nous lèverons la séance pour que le groupe de travail sur ce même point 12 puisse tenir sa troisième séance sous la présidence, comme vous le savez, de Mme Irmgard Marboe de la délégation autrichienne.

À 18 heures, vous êtes, Mesdames et Messieurs, tous invités à participer à une réception qui aura lieu dans la salle Mozart du Restaurant du Centre international de Vienne à l'invitation de la délégation des États-Unis. Les invitations à cette réception ont été placées dans les casiers des délégations.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce projet de programme de travail pour cette après-midi ? Non, très bien.

Je rappelle aux délégations qu'elles doivent remettre au secrétariat, le cas échéant, les corrections, si corrections il y a, à la liste provisoire des participants qui vous a été distribuée dans le cadre du document CRP.2, document de séance n° 2, pour que le secrétariat puisse parachever la liste des participants. Toute correction à cette liste devrait être transmise au secrétariat par écrit d'ici le mardi 30 mars, c'est-à-dire demain dans l'après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de continuer et, je l'espère, suspendre pour un examen ultérieur, le point 5 de l'ordre du jour, **État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace** (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, conformément à ce qui a été convenu vendredi, je voudrais revenir au point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Comme je vous l'ai dit, nous devons

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



encore adopter le rapport du groupe de travail sur la question.

Il n'y a pas, à ma connaissance de délégation ayant demandé la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vais quand même poser la question. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Non, cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc suspendre l'examen du point 5 de l'ordre du jour, en attendant d'adopter le rapport du groupe de travail.

**Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace** (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant que nous continuions l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

Là encore, selon ma liste, il n'y a aucune délégation désirant s'exprimer. Je pose quand même la question. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Non. Nous continuerons donc l'examen du point 8, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", demain matin.

**Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** (point 9 de l'ordre du jour) *(suite)*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose maintenant de continuer l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Le premier orateur sur ma liste au titre de ce point est le représentant de la Chine. Monsieur, vous avez la parole.

**M. B. LI** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation se félicite des efforts déployés par l'UNIDROIT pour élaborer ce projet de protocole. Nous sommes d'avis que faciliter le financement des biens spatiaux contribuera à maximiser l'application des techniques spatiales et mettra l'espace au service davantage de pays.

Monsieur le Président, le protocole a pour but, non seulement de réglementer le financement des biens spatiaux, mais également de mettre la législation spatiale en conformité avec le développement d'autres activités spatiales, sans pour autant miner le régime juridique international régissant les activités dans l'espace. C'est une question qui nous intéresse tous et qui a potentiellement des conséquences assez importantes.

Comme vous le savez, ce projet de protocole est presque terminé, en fait. Il y a plusieurs questions qui sont restées en suspens et nous voudrions que le Sous-Comité juridique continue et maintienne cette question à son ordre du jour, continue de participer à ses débats et continue de jouer un rôle constructif dans l'élaboration de celui-ci. Nous sommes d'avis, en effet, que cela permettra de faire émerger un consensus sur les questions restées en suspens et d'arriver à parachever, à finaliser ce document au plus vite. Je pense que cela permettra également d'élargir la réflexion. Cela nous enrichira et donnera un nouvel élan au développement du droit international de l'espace.

Monsieur le Président, nous appuyons la création d'un nouveau système d'immatriculation pour que ce projet de protocole puisse répondre aux besoins des activités spatiales commerciales. Ce protocole doit cependant être équilibré par rapport au système international d'immatriculation qui existe. Il faut garantir le fait que, veiller à ce que les créanciers aient voie de recours s'il y a cessation de paiement et également garantir que les droits des États d'immatriculation seront protégés. Nous voudrions que le projet de protocole réglemente les transactions entre les acteurs commerciaux, définisse leurs droits et leurs obligations, et ne pas perdre le train, pour ainsi dire, de la commercialisation des activités spatiales.

Ceci étant dit, nous pensons qu'il est également nécessaire pour le protocole, dans le cadre du régime de responsabilité qui existe déjà, pour les dommages causés par des objets spatiaux, mettre l'accent sur la responsabilité des acteurs commerciaux et des États dont ces acteurs sont originaires. Cela permettra de renforcer, je crois, l'efficacité des législations nationales. Dans le protocole il devrait être dit très clairement que les gouvernements seront tenus pour responsables lorsqu'il y a dommage causé par des objets spatiaux qui sont le fruit d'une activité commerciale d'une activité spatiale commerciale, lorsqu'il s'agit notamment d'acteurs qui sont originaires de ces États.

Vous le savez, les objets spatiaux suscitent un intérêt croissant notamment lorsque ceux-ci

fournissent des services publics. L'interruption de ces services peut avoir une incidence sur la situation dans certains pays, sur l'opinion publique, la collectivité, d'où la nécessité de maintenir l'intégrité de ces services. Le protocole devrait également permettre aux États de réduire, de limiter les voies de recours des débiteurs pour éviter qu'il y ait interruption du service public.

La transparence et la prévisibilité du protocole sont également des éléments fondamentaux. L'élaboration de solutions viables et la recherche d'un équilibre entre le maintien de la protection des intérêts des créiteurs et le service public sont également des éléments à prendre en considération.

Monsieur le Président, la préparation du protocole, ou l'élaboration du protocole est une occasion en or de faire le bilan des opérations engrangées, de les mettre à profit et d'écrire une nouvelle page dans l'histoire du développement du droit international de l'espace. La Chine est prête, dans le cadre d'une activité responsable, est prête à saisir cette occasion pour promouvoir un développement harmonieux du protocole et de la législation internationale, le régime juridique en place pour ce qui est du droit de l'espace à l'international. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Nous continuerons donc l'examen du point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", demain matin.

**Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique** (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant continuer d'examiner le point 12 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Il n'y a pas d'orateur sur ma liste. Je pose quand même la question. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Non. Cela ne semble pas être le cas. Nous continuerons et, je l'espère, suspendrons notre examen du point 12, "Échange général

d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", demain matin. Tout cela dépendra, bien sûr, des délibérations du groupe de travail sur le point 12.

Mesdames et Messieurs les délégués, je ne vais pas tarder à lever la plénière pour que le groupe de travail justement sur le point 12 de l'ordre du jour puisse tenir sa troisième réunion sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de la délégation autrichienne.

Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler notre programme de travail pour demain. Nous reprendrons à 10 heures du matin et nous commencerons demain matin par l'examen du point 8 sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, il s'agit de l'"Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

Ensuite, nous passerons au point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Ensuite, nous continuerons et, je l'espère, suspendrons notre examen du point 12, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Bien sûr, tout cela dépendra des délibérations du groupe de travail.

Ensuite, nous commencerons également d'examiner le point 13 de l'ordre du jour, "Proposition au CUPEA concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Nous lèverons ensuite la séance plénière pour que le groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour puisse tenir sa quatrième réunion sous la présidence de notre collègue autrichienne.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce modus operandi ? Non, très bien.

J'invite donc Mme Irmgard Marboe de la délégation autrichienne à présider la troisième réunion du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour.

La séance plénière est levée jusqu'à 10 heures demain matin. Merci pour votre attention. À demain.

*La séance est levée à 15 h 31.*